Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral des assurances sociales OFAS
Questions familiales

Complément au courrier de l'OFAS « Bases légales du RAFam : information aux autorités compétentes en matière d'adoption et de protection de l'enfance » daté du 18 octobre 2010

Quelles informations doivent-elles être transmises afin de rendre les données relatives à l'enfant inaccessibles sur InfoAFam ?

Dans son courrier du 18. octobre 2010, l'OFAS a informé les autorités compétentes en matière d'adoption et de mesures de protection de l'enfance ainsi que les tribunaux cantonaux, de la nécessité d'annoncer sans délai au Bureau de gestion RAFam, les enfants dont les données doivent être rendues inaccessibles au public et retirées du site internet InfoAFam.

Afin que le Bureau de gestion RAFam puisse retirer l'enfant du site internet InfoAFam, les autorités compétentes en matière d'adoption et de mesures de protection de l'enfance doivent lui transmettre les informations suivantes :

Si les autorités les connaissent :

- *le numéro d'assuré de l'enfant*
- *la date de naissance de l'enfant.*

Si le numéro d'assuré de l'enfant n'est pas connu par les autorités les informations suivantes, reposant sur des documents officiels, doivent être transmises :

- *le nom de famille de l'enfant ;*
- *le(s) prénom(s) de l'enfant ;*
- *la date de naissance de l'enfant ;*
- *le sexe de l'enfant ;*
- *le(s) nom(s) de famille et prénoms des parents.*

Le Bureau de gestion RAFam devra en être informé au préalable par téléphone (tél. : 058 461 91 93).

Cette annonce doit se faire par courrier recommandé à l'adresse suivante :

Courrier recommandé
Centrale de compensation CENT
Registre des allocations familiales
Avenue Edmond-Vaucher 18
Case postale 3000
1211 Genève 2

Le registre des allocations familiales (tél. : 058 461 91 93, e-mail famzreg@zas.admin.ch) demeure à votre disposition pour toutes interrogations.

Berne, le 4 novembre 2010